

L'affaire Figuerolles



Situé à 5 min du centre ville de Martigues, le site de Figuerolles se prédispose idéalement à la pratique du VTT. Une montée courte et roulante permet d'accéder facilement au sommet du plateau de Lèbre d'où il est possible de redescendre par une dizaine de sentier à l'origine floue (trace de chasseur, de gibiers, anciens chemins disparus, ...). Les tracés sont hyper joueurs que les "Riders" locaux les ont aménagés avec de multiples sauts et virages relevés.

Depuis plusieurs années, la communauté vététiste pratique le VTT de descente et aménage les tracés librement, mais sans qu'aucune reconnaissance officielle n'ait eu lieu. Récemment le conservatoire du Littoral qui est le propriétaire du terrain a fait connaître sa volonté de canaliser la pratique du VTT aux seuls chemins référencés sur les cartes IGN et aux DFCI, ce qui excluait automatiquement les 11 tracés utilisés principalement par les vététistes. Pour le conservatoire du Littoral, ces sentiers sont assimilés à du hors piste.



Sans qu'aucune concertation n'est eu lieu, des arbres ont été coupés par l'ONF et 5 panneaux d'interdictions précisant qu'une amende de 135 € attendait les contrevenants ont été mis en place. Ce coup de force a mis le feu aux poudres et a provoqué une levée de bouclier de la part de la Mountain Bikers Foundation et des clubs locaux qui ont immédiatement demandé l'ouverture d'un dialogue pour ne pas que la situation dégénère.

Dans une volonté d'apaisement, le Conservatoire du Littoral a organisé le 22 Janvier une réunion rassemblant l'ensemble des partis concernés : ONF, Chasseur, Pompiers, Club de vélo.

Pour la 1^{er} fois, chacun a pu s'exprimer librement et la réunion a été très productive, preuve qu'autour d'une table, on trouve toujours des solutions.

Pour la Mountain Bikers Foundation, seule une reconnaissance officielle des tracés permettrait de sortir de l'impasse. C'est la condition sine qua non pour que pratiquants et institutions travail main dans la main.

Un consensus a été trouvé et un groupe de travail chargé de faire un état des lieux précis et d'établir une liste de tracés qui pourront être reconnus officiellement à été mis en place. Les pouvoirs publics ont aussi compris qu'ils pouvaient s'appuyer sur les vététistes pour participer à la préservation de l'environnement et à la gestion de la pratique. Le Club "MTB Martigues" a joué un rôle clef en acceptant d'être l'interface entre pratiquants et institutions, et en s'engageant à préserver les sentiers qui seront officiellement reconnus.



Si la partie n'est pas encore gagnée, le train est sur de bon rail et la Mountain Bikers Foundation va continuer à suivre le dossier de près.

Les préconisations de la Mountain Bikers Foundation :

- Erosion : à partir du moment où des pistes seront reconnues officiellement, il conviendra de faire un état des lieux avec les représentants des vététistes et l'ONF pour localiser les zones qui s'abîment le plus (Zone de freinage, forte pente). Ainsi il sera possible de les surveiller et de les préserver soit par l'ajout de matière dure (cailloux), soit en les reconditionnant en rajoutant régulièrement de la matière. Cette mission d'entretien doit être à la charge des vététistes pour les responsabiliser.

Des rigoles peuvent aussi être créées afin d'éviter que la piste ne soit trop humide et donc plus fragile. Des virages relevés peuvent être rajoutés pour fluidifier le pilotage et éviter les gros freinages)

Enfin, les tracés peuvent être au cas par cas modifiés pour éviter temporairement un passage (jachère), ou éviter une zone particulièrement fragile, ou pour modifier les contraintes liés au pilotage (tracé plus fluide pour éviter les gros freinages).

- Sensibilisation : A ne surtout pas négliger. Il faut indiquer clairement les pistes autorisées, mais aussi celle qui ne sont plus autorisées. Cette information doit être diffusée sur les parkings situés à proximité (panneau d'information, affiche, tract), au départ de chaque pistes et par les forums communautaire. Les messages doivent clairement informer sur les conséquences qu'une action individuelle peut avoir sur l'ensemble de la communauté (ex : En empruntant ce sentier interdit, je risque de faire interdire toutes les pistes). C'est une manière de responsabiliser le pratiquant et de permettre de faire la police entre confrère, ce qui est toujours mieux perçu et plus efficace qu'une amende.

- Sécurité : Il est impératif de mettre des chicanes de ralentissement avant chaque traversé de DFCI. C'est très efficace et garanti la sécurité des pratiquants et des autres usagers de la DFCI. Des panneaux doivent aussi signaler aux piétons que des VTT descendant sur ce sentier.

- Responsabilité : Pour décharger au maximum le Maire, le propriétaire et le gestionnaire du site, il convient d'établir une convention de mise à disposition avec le club de descente de Martigues.

Il serait aussi judicieux de supprimer les sauts qui peuvent entraîner plus de responsabilité qu'un simple sentier. Les vététistes qui veulent sauter peuvent très bien aller au Bike Park de Martigues situé à 5 min. Ainsi on passerait du statut de piste de descente (qui nécessite le respect de la norme et un arrêté municipal réservant l'accès au VTT descente, une clôture) à celui d'itinéraire descendant beaucoup moins contraignant (balisage FFC simplement).

Rien n'empêche aussi de faire uniquement une piste de descente, complété par plusieurs itinéraires descendants.

Conclusion : en associant et en déléguant au représentant des vététistes la gestion des itinéraires VTT de ce secteur, le conservatoire du littoral responsabilise toute la communauté VTT qui deviendra naturellement solidaire des choix de leur représentant. Même s'il y aura toujours des brebis galeuses, les problèmes se résoudront rapidement.